

# SOLIDAIRES

# DES PRISONNIERS POLITIQUES

# PALESTINIENS

## n°6



## Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens

COMMUNIQUÉ DE L'AFPS - Jeudi 16 avril 2015

par le Bureau National



Chaque année, le 17 avril, le peuple palestinien célèbre la Journée du prisonnier palestinien. La démarche peut surprendre. Mais elle ne fait qu'exprimer ce qui est une réalité vécue au plus profond dans quasiment toutes les familles palestiniennes : le poids, toujours plus lourd, depuis 1967, d'une répression de masse qui n'a d'autre but que de casser la résistance d'un peuple.

Aujourd'hui ils sont plus de 6 800 dans les prisons, centres d'interrogatoire et centres de détention israéliens, situés en majorité en Israël, en violation de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève.

Parmi eux, 454 sont placés en détention administrative (sans charge ni procès et renouvelable indéfiniment tous les 6 mois), 238 mineurs, dont 96 âgés sont âgés de moins de 16 ans, 25 femmes, 26 journalistes, 2 anciens ministres, 16 députés dont Marwan Barghouti, Ahmad Saadat et dernièrement Khalida Jarrar, des médecins, des avocats dont Shirin Issawi, sœur de Samer Issawi qui a mené la plus longue grève de la faim pour protester contre sa détention administrative. Samer a été libéré en décembre 2013 et repris

quelques mois après. Parmi ces détenus, 480 sont condamnés à la perpétuité. Près de 1 700 prisonniers souffrent de maladies contractées pour la plupart en prison. Ils sont tous victimes de négligences médicales délibérées, ce qui pour certains, peut les condamner à mort après leur libération. Ainsi Ja'afar Awad, 22 ans, atteint de pneumonie depuis plus d'un an, vient de mourir quelques jours après sa libération.

Le Ministère des prisonniers palestiniens a recensé, depuis le début de l'occupation, 206 prisonniers morts pendant leur incarcération, dont 54 pour négligence médicale et 83 du fait de tortures et mauvais traitements, ce qui contrevient à l'article 131 de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève.

Ainsi Raed Ja'abari, 34 ans, est décédé le 9 septembre 2014 sous les coups violents qui lui ont été portés à la tête par les forces spéciales de "Nahshon", qui bénéficient d'une impunité totale.

Comble d'un acharnement sans limites, les autorités pénitentiaires retiennent, au mépris des règles de civilisation élémentaires, .../...



Avril 2015 - Bulletin national du Groupe de travail "Prisonniers" de l'AFPS

Contact : AFPS-GT Prisonniers – 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Courriel : soutienprisonniers@gmail.com

Recherches et rédaction : Moncef Chahed, coordinateur du GT "Prisonniers"

Traductions : Moncef Chahed, Yves Jardin

Réalisation du bulletin et rédaction : Christine Jorelle



un nombre important de corps de prisonniers dans des tombes anonymes situées dans des zones militaires interdites d'accès, en violation de l'article 130 de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève.

L'année 2015 s'annonce comme une année noire puisqu'on compte déjà plus de 1050 arrestations au 1<sup>er</sup> trimestre dont 73 femmes, 154 enfants et 319 ordres

de détention administrative.

La France doit oser aborder ce problème et ne pas se retrancher derrière la justice militaire israélienne : les violations des conventions internationales doivent être dénoncées. Elle doit prendre des initiatives diplomatiques pour que le conseil des droits de l'homme de l'ONU se saisisse de la question. ■

## COMMUNIQUÉ

De Taoufiq Tahani et Jean-Claude Lefort - Paris, le 16 avril 2015

## ENFERMÉ DEHORS : SALAH HAMOURI REÇU AU QUAI D'ORSAY



À la demande de l'AFPS, Salah Hamouri a été reçu hier au Quai d'Orsay par M. Martin Briens, directeur-adjoint du cabinet du Ministre, et de M. Aurélien Chauvier, en charge de Jérusalem et des Territoires palestiniens. Il était accompagné de Taoufiq Tahani, président de l'association et de Jean-Claude Lefort, coordinateur du Comité de soutien.

Salah Hamouri a expliqué concrètement les éléments effarants devant lesquels il se trouve, à savoir une interdiction formelle de six mois, signifiée par un ordre militaire totalement arbitraire, d'entrer dans les Territoires au nom de la "sécurité d'Israël", ceci sans aucun élément à lui reprocher et alors que, résident de Jérusalem-Est annexée, il suit des cours de Droit dans une université située à Ramallah, cours qui doivent se terminer en juillet avec son examen pour devenir avocat. Cet "ordre" le prive de cette possibilité et, plus généralement de sa liberté de circulation. Tout ceci après avoir fait 7 ans de prison et

alors qu'il reconstruit courageusement sa vie.

Sa situation a fait l'objet d'un large soutien dans notre pays pour que les autorités françaises n'acceptent pas cette situation et agissent pour que soit purement et simplement levé cet acte illégal et arbitraire inacceptable. Accent a notamment été mis sur le fait que Jérusalem-Est est annexée et que cette situation est condamnée et non reconnue par la "communauté internationale", spécialement par le Conseil de sécurité de l'ONU, dont notre pays est membre permanent. Il ne s'agit donc, en aucun cas, d'un acte qui relèverait de la souveraineté israélienne mais bien d'un acte totalement illégal et arbitraire.

Israël a annexé la partie Est de la ville. Quoi qu'en disent les dirigeants israéliens, cette partie de la ville, qui doit devenir capitale de l'Etat palestinien, ne lui appartient pas. Il est exclu qu'il puisse subsister la moindre ambiguïté sur ce point. Salah Hamouri, qui est privé de la dimension palestinienne de sa bi-nationalité du fait de cette annexion, est donc de facto un citoyen uniquement français en droit. Son cas ne peut donc laisser indifférent les autorités françaises placées devant une violation flagrante de la liberté d'expression frappant l'un de nos concitoyens.

Au terme de l'entretien, qui s'est déroulé dans un climat attentif, engagement a été pris, du côté du Quai, d'agir dans ce sens auprès des autorités israéliennes pour une levée pure et simple de cet "ordre". Déjà le Consulat général français de Jérusalem s'est activé en ce sens. Ses efforts seront renforcés par une volonté affirmée du ministère.

Nous entendons pour notre part suivre attentivement l'évolution de la situation et continuer à nous mobiliser et à mobiliser largement pour que le droit l'emporte contre son déni – un déni systématique qui touche d'autres jeunes en plus de Salah. ■

*Cliquez sur le lien ci-dessous pour signer la pétition :*

<https://www.change.org/p/pr%C3%A9si...>

# ACTU LUMIÈRE SUR... KHALIDA JARRAR



**SIGNEZ LA PÉTITION  
POUR DEMANDER LA LIBÉRATION  
DE LA DÉPUTÉE PALESTINIENNE  
Khalida JARRAR**

Cliquez sur le lien ci-dessous



<https://www.change.org/p/israeli-occupation-forces-free-khalida-jarrar-now>

**LIBERTÉ POUR KHALIDA JARRAR ET LES 24  
PRISONNIÈRES PALESTINIENNES  
DÉTENUES DANS LA PRISON DE HASHARON**



**FACE A L'ARROGANCE ET L'INJUSTICE  
DE L'OCCUPANT  
ÉCRIRE C'EST SOUTENIR**

**Khalida Jarrar  
Prison de HASHARON  
P.O.B 7- 40500 EVEN-YEHUDA  
ISRAËL**

 **Association France Palestine Solidarité**  
Groupe de Travail Prisonniers

Les forces israéliennes d'occupation ont arrêté, très tôt le matin du 2 avril, la députée Khalida Jarrar, membre du Bureau politique du Front populaire, après avoir encerclé et fait sauter la porte de sa maison située dans la ville d'Al-Bireh.

Selon Yafa, la fille de la députée Jarrar, plusieurs forces de l'armée israélienne ont fait irruption dans le domicile familial vers environ trois heures du matin. Ils ont fouillé, renversé et saccagé tous les effets de la maison puis arrêté sa mère en emportant avec eux deux ordinateurs et le téléphone portable de sa maman, en disant qu'elle est en état d'arrestation.

Le président du "Club des prisonniers", Qadura Fares, considère que l'arrestation de la députée Khalida

Jarrar est un acte de vengeance et une réponse à la décision de la députée d'ignorer l'ordre de son expulsion à Jéricho, qui lui a été signifié par le juge de l'armée israélienne il y a plusieurs mois.

En effet, en septembre dernier, la députée Khalida Jarrar avait fait l'objet d'un ordre d'expulsion de son domicile, situé à Al-bireh, pour un "exil" dans la ville de Jéricho mais Khalida ne s'y est pas conformé. En forme de protestation, elle a installé une tente face au conseil législatif palestinien à Ramallah, pour y travailler. Très vite et face à une forte solidarité locale et internationale, les autorités israéliennes ont retiré l'ordre en question environ deux mois après (...).

Publié le 02/04/2015 - Ma'an - Ramallah

## **De la prison de Hasharon, Khalida Jarrar lance un appel urgent pour venir en aide aux prisonnières palestiniennes.**

Publié le 09/04/2015 - Club des prisonniers

L'avocate du "Club des Prisonniers" qui a réussi à visiter la députée Khalida Jarrar détenue dans la prison de "Hasharon" rapporte que Khalida appelle les organismes de droit humains palestiniens et internationaux à intensifier leurs actions pour venir en aide aux prisonnières palestiniennes détenues dans des conditions dramatiques soulignant l'urgence et la nécessité d'une intervention en leur faveur de la part de tous et à tous les niveaux, au vu de ce qu'elle a vu et entendu personnellement.

La députée Khalida Jarrar a salué et remercié le peuple palestinien et toutes les associations et institutions pour leur soutien et leur solidarité.

Concernant son arrestation, Khalida Jarrar a déclaré que les preuves retenues contre elle par les autorités d'occupation ne justifient pas son arrestation, et ce dont parle l'occupation ne sont que des déclarations générales et publiques, notant qu'elle est restée silencieuse pendant toute la période d'enquête.

Les autorités israéliennes d'occupation ont arrêté la députée Khalida Jarrar le 2 avril dernier et ont émis contre elle un ordre administratif de six mois. Sa comparution, prévue jeudi 9 avril, a été reportée au 14 avril.

La députée Khalida Jarrar est la seule femme en détention administrative dans les prisons israéliennes.

**DERNIÈRE MINUTE** - Le 15 avril dernier, l'armée israélienne a retenu 12 chefs d'inculpation contre Khalida Jarrar. Une audience devant déterminer si elle peut être libérée sous caution aura lieu le 29 avril, mais la députée est détenue en vertu d'un système autorisant la détention illimitée, sans inculpation, qui empêche toute libération sous caution.

## LES BONNES NOUVELLES N'ATTENDENT PAS

Chers "Marraines et Parrains",

Quelques-uns d'entre nous ont reçu une lettre du prisonnier auquel ils écrivent régulièrement.

### **C'est un moment émouvant pour tous.**

Ces prisonniers assurent que nos lettres sont reçues, que certaines circulent parmi eux. Quant à leurs lettres, elles sont également un soutien pour nous tous, elles nous ancrent dans notre engagement.

### **Laissons leur la parole.**



## FIRAS ÉCRIT À MARIANNE

*Lettre n°2, reçue le 14/11/2014*

Bonjour,

Tout d'abord j'espère que ma lettre te parviendra et te trouvera en bonne santé et que la joie et la gaieté remplissent ta maison.

Je te souhaite tout ce qui est bien à toi et à ta famille.

Je te remercie beaucoup pour tes échanges avec moi.

Je m'excuse de répondre en retard à tes lettres mais c'est indépendant de ma volonté. C'est tellement difficile pour nous d'entrer en contact avec le monde extérieur en étant en prison.

Chère Marianne, je passe le bonjour à la famille arabe qui t'a aidée à traduire et j'espère qu'ils t'aideront encore pour celle-ci.

Aujourd'hui, on est samedi 14/11/2014 et il est 11h du soir, et je veux te dire oh combien cette année passée a été longue et difficile et ne nous a apporté que des malheurs.

Les premiers jours de cette année ont été atroces car nous subissions des tortures de la direction de la prison. Ensuite, ils m'ont changé de prison et m'ont transféré au milieu du désert. Je voudrais que tu imagines ce très long déplacement, avec de vraies souffrances physiques et morales et une grande brimade. Ils m'ont aussi privé des visites de ma famille.

Deux mois après, le peuple palestinien et les prisonniers ont commencé à se révolter contre les arrestations arbitraires sans chef d'accusation et sans jugement. À cause de ces arrestations arbitraires, de nombreux palestiniens de tout âge, y compris des enfants, passent injustement presque toute leur vie en prison.

Il suffit d'une suspicion sans aucun fondement pour arrêter quiconque et se retrouver des années détenu.

L'arme la plus puissante qu'on a est la grève de la faim pour faire valoir nos droits mais, malheureusement, la plupart du temps on paie cette action du prix de notre vie. En effet, la plupart du temps on fait grève pendant des mois et à la fin tout bascule pour nous mais rien ne change...

Et cette année il y a eu la guerre contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Ils ont tué des milliers de personnes et détruit toutes les infrastructures apportant l'eau et l'électricité et le reste du monde restait à regarder. Cette guerre a duré 52 jours et il y a encore des dizaines de milliers de personnes sans toit ni rien, qui vivent sous des tentes alors que l'hiver approche.

Pour moi cette année a été la plus dure de ma vie car le 2 septembre j'ai perdu ma mère d'une crise cardiaque (2 jours après l'avoir vue). Elle a laissé derrière elle l'amertume dans mon cœur car elle vivait dans l'espoir de me voir libre et de me serrer dans ses bras.

Elle est partie sans que son rêve se réalise. À chaque fois que je pense à elle, sa voix résonne à mes oreilles. Je la vois en train de me saluer en agitant les bras derrière une vitre car on ne pouvait se prendre dans les bras l'un de l'autre.

Cela fait 14 ans que je suis derrière les barreaux et nous n'avons pu nous étreindre qu'une seule fois. Nous avons fait une photo de ce jour-là.

Chère Marianne, quand on perd nos chers proches, la vie n'a plus de sens. Malgré cela, on essaie d'accepter cette perte et de vivre avec la douleur car nous n'avons pas d'autre choix.

5 ans avant, j'ai perdu mon père. J'aurais juste voulu assister à leur enterrement et leur dire au revoir une dernière fois, mais il n'y a rien eu à faire.

Malgré tout, je vais bien et j'attends toujours la liberté. Je supporte le beau et le mauvais, le moins et le plus difficile. Quelquefois je pense qu'il faut vivre la vie avec toutes ses facettes tout ce qu'elle apporte de bon et de mal.

Chère Marianne, depuis ta dernière lettre, j'ai mieux compris ton activité agricole et je te dis que j'ai étudié dans un lycée agricole. Je suis d'une famille d'agriculteurs, nous avons un petit champ d'oliviers. Depuis quelques jours, la récolte est finie mais elle n'a pas été bonne, tout comme l'année qui vient de s'écouler. L'endroit rural d'où je viens s'appelle Sourif et est connu pour ses champs d'oliviers, d'amandiers et figuiers. Mais, depuis un mois, Israël a pris presque toutes les terres plantées d'oliviers chez nous. À cause de cela, la plupart des habitants ont perdu leur unique source de revenus.

Chère amie, pour nous en prison, vos lettres sont comme une grande fenêtre ouverte sur l'espoir. Quand on les reçoit, elles nous donnent de l'espérance, on sait qu'on n'est pas seuls et que sur Terre il y a des gens qui sont avec nous et qui peuvent faire connaître nos douloureuses conditions de vie aux autres.

On vous remercie beaucoup.

J'espère de tout cœur que la prochaine fois je t'écrirai hors de la prison et que, dans cette lettre, je t'écrirai sur la joie, l'espérance, l'amour et la liberté.

Je sais qu'après l'obscurité de la nuit, il y a la lumière qui surgit au lever du jour.

Je te souhaite une bonne vie heureuse.

Ton ami fidèle

*Firas*

## AHMAD ÉCRIT À CHANTAL ET JEAN

*Traduite de l'anglais par Yves Jardin*

Chers Chantal et Jean,

C'est avec plaisir que de loin je me relie avec ceux qui partagent avec moi ma solitude sans avoir aucune relation.

Votre lettre m'est arrivée le 30 mars 2014 et m'a empêché de me demander s'il y a une personne douée d'humanité qui puisse se poser des questions à mon sujet.

En premier lieu, merci beaucoup pour vos recherches et vos questions qui me rendent heureux et plein de force.

Je suis Ahmad, j'ai 30 ans, de Ramallah-Palestine.

Je suis en prison depuis 2003.

Les occupants israéliens m'ont condamné à 21 ans de prison parce que je demandais notre liberté et j'espère que le jour viendra pour voir cela.

J'espère que ma lettre vous parviendra pour partager avec vous beaucoup d'informations à l'avenir et si c'est le cas, faites-moi signe.

Merci encore, votre lettre signifie beaucoup de choses pour moi et elle me donne de l'espoir.

Avec mes meilleurs souhaits

Votre nouvel ami Ahmad

*Ahmad*

## HAFEZ ÉCRIT À MARYVONNE

Chère Maryvonne,

J'ai hésité à écrire cette lettre, mais j'ai considéré que je devais te remercier toi et tes amis, pour vos attitudes humaines envers moi et le peuple palestinien. Je voulais te dire que je suis très heureux de tes courriers, surtout le dernier dans lequel tu me dis que tu es venue en Palestine. Je suis très heureux des photos que tu as prises à Jérusalem et à Bethléem. J'aurais souhaité que tu visites mon village et que tu rencontres ma famille.

Chère Maryvonne, j'espère que lors de ta prochaine visite, le gouvernement palestinien existera et qu'on sera libéré de la colonisation. Nous sommes un peuple et nous sommes capables d'avoir une belle vie. Nous aimons tous les peuples du monde et nous pouvons rendre service à tous, mais sans la liberté on ne peut rien faire, ni pour soi, ni pour l'autre.

Excuse-moi, je t'écris en arabe, pas en anglais. Je te remercie beaucoup. Prends soin de toi.

*Hafez*



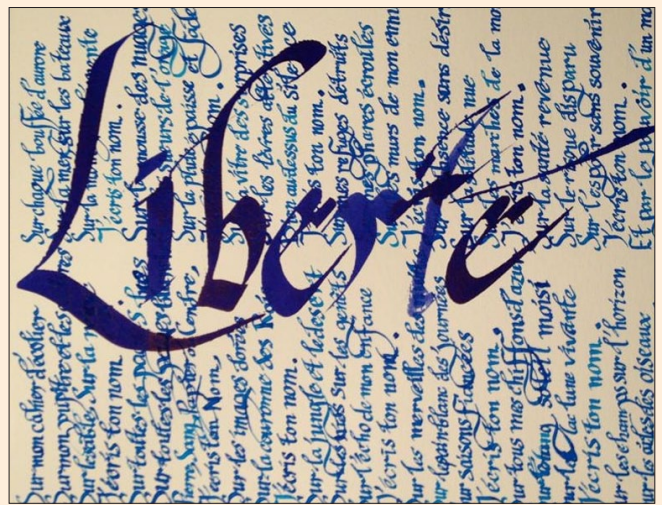
## ECHOS DES PARRAINS ET DES MARRAINES

"Marraines et parrains", vous êtes très investis dans votre engagement pour la Palestine et vos liens avec les prisonniers et leurs familles.

Vos témoignages et expériences sont précieux et nous encouragez tous à continuer d'écrire, surtout ceux et celles auxquels le prisonnier et sa famille, ne peuvent répondre.

Pour que subsiste l'idée que la lumière de vos lettres leur parvient, d'une manière ou d'une autre.

**Vous avez la parole aussi.**



## DE DOMINIQUE, marraine de la prisonnière MONA KA'ADANE

Je suis touchée du portrait que vous avez fait de Mona et j'espère qu'elle aura reçu mes lettres et qu'elles l'aurent un peu aidé.

Certains pourraient croire qu'écrire une lettre à un inconnu ainsi n'est rien, mais c'est faux. Je crois beaucoup au lien invisible entre les êtres humains et chacune de mes lettres était accompagnée de mes pensées pour porter un peu Mona et de prières également.

J'ai envoyé un courrier chaque mois à Mona, depuis mars 2013, cela fait donc 21 lettres. Je porte en moi ces messages que j'envoie.

Je vous avais également envoyé un mot pour vous dire que j'avais publié un texte pour Mona sur un site et vous

avais demandé s'il était possible (sans mettre qui que ce soit en danger bien sûr) de lui faire savoir cela.

J'ai conscience du travail immense et bénévole que vous faites tous. Je vous adresse donc mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Des vœux de réussite dans cette grande œuvre de mettre un lien entre des hommes et des femmes malgré les distances, les difficultés extrêmes de l'horreur de cette guerre. Le silence des médias et la désinformation sont scandaleux, alors nos lettres représentent une résistance tenace et discrète, n'est-ce pas ?

Amicalement.

Dominique

### À MONA...

M...

Je vous envoie ces mots à la volée.

Vous les entendrez du fond de votre geôle, sans les lire, je le sais bien !

Je sais aussi qu'ils vous parviendront, comment ? Quelle importance. Ils sont à vous.

Ce sont des mots de lumière qui illumineront votre âme. Une lumière incandescente que vous seule pourrez voir. Aucun soldat-bourreau ne parviendra à l'éteindre car je la tiens allumée pour vous, par-delà les milliers de kilomètres qui nous séparent. Ils ne me trouveront pas, je la tiens au creux de la paume de la main.

Ce sont des mots de confiance qui vous apporteront la force de lutter. Aucun bourreau ne les anéantira car je vous

envoie pour une éternité. Et si, hélas, je n'en ai trop souvent qu'en pointillé, je peux aussi vous envoyer ceux de l'Amour absolu, ceux-là sont infaillibles, les voici.

Des mots d'espérance, ceux des hommes courageux, qui se battent pour qu'un jour la liberté s'ouvre enfin à vous. De ces mots trouvés dans l'amour qui nous entoure. Une espérance qui flotte doucement dans l'air saturé d'une cellule trop sombre, trop petite.

M...

dont je me dois de taire le prénom même.

Je le crie du fond de mon cœur, le porte et le répète au vent sans cesse. C'est vous qui me donnez l'envie de me battre. Gardez-vous dans le courage ! Il n'y aura ni indifférence

.../...

ni oubli et j'entends, je prends chacun de vos cris de souffrance lors des jours et nuits de torture. Je les renvoie au-delà des trouées dans la nuée immense pour qu'ils s'allègent dans l'Amour.

Ils peuvent bien vouloir vous rabaisser à n'être qu'un simple numéro, à un corps qu'on malmène, ils ont oublié l'extraordinaire force de la communion entre les hommes. Ils se rabaissent, leurs ricanements les humilient, vos cris de souffrance vous redressent, vous élèvent.

Pleurez-vous de désespoir ? Hurliez-vous votre colère ? Vous ont-ils imposé le silence et la solitude comme subtile torture ?

Je vous imagine les yeux tournés vers les barreaux de la cellule, avide du bleu azur des cieux, avide de liberté. Peut-être pensez-vous à votre famille.

Je vous imagine combattante courageuse.

Je n'ai qu'une photo un peu floue de vous. Assise, vous tenez entre les mains deux photos d'hommes prises dans des cadres désuets, émouvant et pathétique geste de mémoire. Et ce regard, Dieu, ce regard... épuisé, las, triste, si triste. Cela m'est insupportable.

Je nous voudrais devisant tranquillement en paix autour d'un café. Vous me raconteriez la prison et je témoignerais, après, pour vous, pour tous ceux enfermés privés de leurs droits élémentaires à la dignité humaine.

Quel est donc ce pouvoir cruel, aveugle et fou ? Que puis-je en comprendre dans le confort de ma vie. Je n'ai que mes pensées à vous offrir et mon ineffable confiance en la vie. Je voudrais ?... Vous faire rire... Dérisoire n'est-ce pas ?

M...

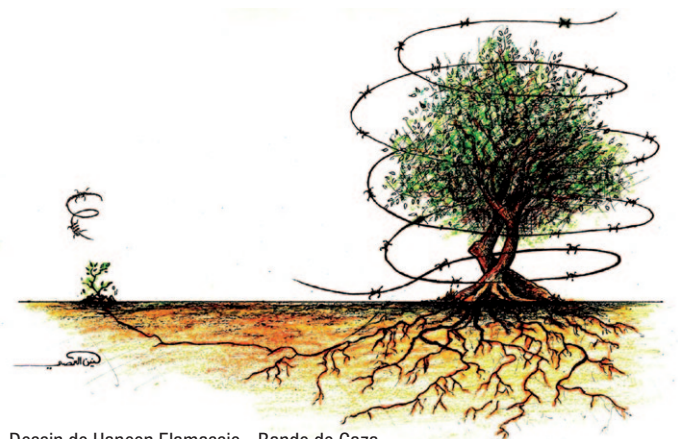
Tant que j'écris, tant que je vous parle,

Vous existez,

Vous m'entendez ?

Vous EXISTEZ !

Une p'tite lampe allumée,  
au fond d'une cellule obscure,  
d'un couloir triste, froid, sans humanité.



Dessin de Haneen Elamassie - Bande de Gaza

*Dédicace :*

*M... est dans une geôle israélienne depuis de longs mois. Ces mots sont pour elle et tous ceux qui sont enfermés, humiliés et torturés pour leur appartenance ethnique, religieuse ou politique.*

## MONA KA'ADAN CONDAMNÉE À 6 ANS DE PRISON



Le tribunal militaire israélien a condamné, le 31 mars 2015, la prisonnière Mona Hussein Awad Ka'adan, 43 ans, de Arraba dans le district de Jénine, à 70 mois de prison ferme, presque 6 ans, plus une peine de 24 mois avec sursis et une amende de 30 000 shekels (6 000 euros), en plus des 2 ans et demi qu'elle a déjà passé aux arrêts.

Les forces d'occupation ont arrêté Mona Ka'adan chez elle le 13/11/2012, et maintenue aux arrêts ; sa date de comparution devant un juge a été reportée 22 fois depuis. Elle se trouve actuellement dans la prison israélienne de Hasharon.

**Nous lançons un appel à toutes les marraines de Mona pour lui écrire et la soutenir dans cette épreuve.**

## DENISE RENCONTRE 3 FAMILLES DE PRISONNIERS

Novembre 2014 : malgré les difficultés de circulation, les contrôles, la sœur du prisonnier à qui une de mes amies de France écrit, me rejoint à l'hôtel palestinien où je loge. Elle parle vite. Se mêlent la joie de me rencontrer, la nécessité de parler de l'incarcération de son frère, l'inquiétude quand aux difficultés de plus en plus grandes à vivre à Jérusalem-Est. De temps en temps, elle affirme "Je suis Palestinienne, je n'ai pas peur !"

"Mon frère a été incarcéré il y aura bientôt 20 ans. Il n'avait que 19 ans. Il a été condamné à perpétuité.

La police l'a arrêté après plusieurs tentatives. Il travaillait à l'extérieur et ne rentrait pas chaque soir à la maison. Comme elle ne nous appartenait pas, elle n'a pas été détruite, mais nous avons été obligés de la quitter avec interdiction d'y revenir. Comme tous les prisonniers, mon frère est souvent changé de prison.

Avant les derniers bombardements sur Gaza, ma mère pouvait lui rendre visite tous les 15 jours, lui apporter des livres, des vêtements. Depuis l'arrêt des bombardements elle ne peut aller le voir que tous les deux mois avec l'interdiction de lui apporter quoi que ce soit. Lorsqu'elle y va, elle doit quitter la maison à 3h 1/2 du matin pour ne revenir qu'à 20 heures. C'est difficile. À son arrivée à la prison, elle est fouillée. Un garde lui passe sur le corps un appareil à détection des métaux, mais ne lui demande pas d'ôter son voile.

Moi, j'ai la permission d'y aller seulement tous les 4 mois. Mes sœurs ne peuvent lui rendre visite. Elles ont des jeunes enfants.

Mon frère appartient à une grande fratrie. Il est le 3<sup>ème</sup> des garçons. C'est le seul à être incarcéré. Quelques jours avant sa mort, mon père, gravement malade, a pu le rencontrer. Chaque mois, nous lui envoyons 500 NIS (environ 100 euros) pour qu'il puisse s'acheter de quoi manger, se vêtir. En prison les prisonniers ne peuvent s'acheter que des produits israéliens, très chers.

Mon frère espère toujours retrouver la liberté."



Une chambre, après l'incursion de l'armée israélienne dans une maison palestinienne, lors d'une arrestation.

**Dans un camp de réfugiés, en Cisjordanie, je rencontre deux familles de prisonniers.** En raison de la situation politique actuelle, les visites à ces deux familles, se sont faites dans la discrétion, entre voisins.

**Famille B**, dans le camp de réfugiés P : un fils de 18 ans assassiné en 2001, deux arrêtés et emprisonnés en 2003. Ils ont demandé d'être dans la même prison. L'armée a refusé. Après l'assassinat du premier, les soldats sont venus faire exploser la maison familiale. Explosion si forte que dans les maisons avoisinantes, très serrées les unes contre les autres, souvent construites avec des matériaux de fortune, les vitres ont volé en éclats, les portes sont tombées.

Le frère aîné raconte : "Les soldats sont venus m'arrêter ainsi que mon frère âgé de 17 ans, à 2h30 du matin. Ils ont saccagé toute la maison qui venait d'être reconstruite. J'ai été condamné à 2 ans, mon frère à 21 ans. Mon frère a subi un premier temps d'interrogation, au centre d'investigation d'Huwara pendant 101 jours. Il a été frappé. Après un mois passé en prison, il a de nouveau été interrogé pendant 30 jours. Ces temps d'interrogation sont très violents.

Il subit souvent des fouilles à nu. Tantôt les cellules sont éclairées avec des lumières très fortes, tantôt avec des lumières très faibles. Il continue d'être torturé psychologiquement\*. Chaque jour, une heure le matin, une heure l'après midi, mon frère peut sortir dans la cour de la prison. Sinon, dans la cellule, il est assis, il attend.

Mon frère a mal aux articulations, souffre souvent de migraines. On lui donne de l'Akamol (paracétamol). Sa mère peut aller le voir tous les 4 ou 5 mois. Deux fois par an, au début de l'hiver et au printemps, elle a le droit de lui apporter des vêtements. Parfois les gardes refusent ceux qui sont en couleur\*, quelquefois non.

Pour "des raisons de sécurité", je n'ai pas eu le droit d'aller visiter mon frère pendant 8 ans. Maintenant je peux y aller une fois par an.

Les parloirs durent 45 minutes. Des vitres épaisses nous séparent. Nous nous parlons par téléphone. Les gardes écoutent tout ce que l'on dit, brouillent le son pour nous empêcher de nous entendre;

Chaque mois, nous lui envoyons de l'argent pour cantiner. De temps en temps, les gardes refusent de lui remettre cet argent. Il est obligé de manger la nourriture de la prison, très mauvaise. En deux fois, durant 28 jours puis 15 jours, mon frère, avec d'autres, a participé à une grève de la faim. Mon frère n'a pas de parrain qui lui écrive de France.

Il y a 4 ans, les soldats sont venus, ont chassé toute la famille de la maison, s'y sont installés pendant 4 jours. Tout a été cassé.



Je demande que la cause des prisonniers palestiniens soit connue partout et que l'on prenne position en faveur de leurs droits".

**Famille X**, du camp de réfugiés Y. - Depuis 6 mois, le père est de nouveau incarcéré, pour la 4<sup>ème</sup> fois. En l'absence de sa femme, c'est son fils d'une vingtaine d'années qui accepte de témoigner. Il est triste.

"Mon père est âgé de 46 ans. Il a été arrêté une première fois lors de la première intifada, puis 2 autres fois ces dernières années. Ses temps d'incarcération ont varié entre 4 mois et 2 ans. Il a connu la détention administrative pendant 1 an et 1/2.

Dernièrement, les soldats ont fait irruption dans la maison à 3 h du matin. Ils ont bandé les yeux de mon père, lui ont menotté les mains et les pieds, l'ont insulté. Ses 4 enfants étaient présents. Choqués les plus jeunes pleuraient. Mon père a demandé aux soldats s'il pouvait prendre avec lui son téléphone portable. Ils ont refusé, ont menacé de le frapper.

Les soldats ont fouillé toute la maison, même le frigo, la machine à laver, les meubles, mais n'ont rien cassé. Ils ont emmené mon père et ne sont plus revenus.

Mon père est un travailleur manuel. C'est lui qui faisait vivre toute la famille.

Il n'a pas encore été jugé. Son avocat plaide pour faire avancer le jugement pour que sa peine n'excède pas un an. Les visites sont autorisées. Ma mère et ses 2 plus jeunes enfants sont allés le voir 3 fois. Avec mon frère, nous avons pu y aller une fois. Nous pouvons lui faire parvenir des vêtements et des cigarettes. Certaines prisons l'interdisent. D'autres non. C'est très aléatoire."

Je lui demande quel est le message qu'il souhaite adresser à ceux et celles qui liront son témoignage. Envahi par le chagrin, il ne peut répondre.

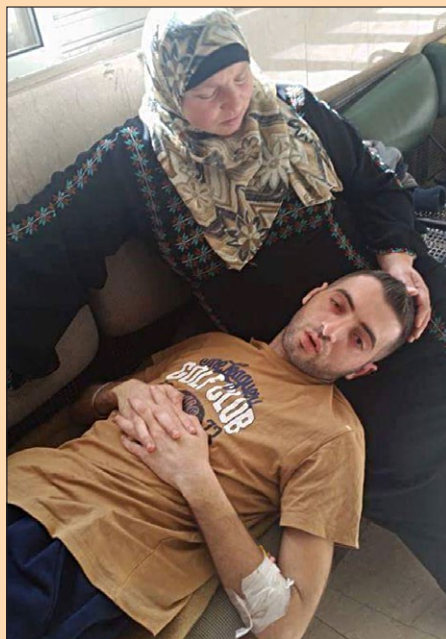
*\*le frère du prisonnier n'explique pas en quoi consistent ces tortures psychologiques. Le plus souvent, ce sont des menaces à l'égard de la famille proche.*

## L'ÉTUDIANT JAAFAR AWAD, MORT APRÈS DES MOIS DE NÉGLIGENCE MÉDICALES

Jaafar Awad est né le 8 Novembre 1992 dans la ville de Beit Ommar dans le district d'Hébron, un jeune homme d'une famille de six membres.

Avant son arrestation, il espérait terminer ses études en architecture après 3 ans déjà passés dans les geôles israéliennes. Jaafar a été arrêté de nouveau le 1<sup>er</sup> novembre 2013, il a souffert de plusieurs maladies, plus particulièrement de problèmes de thyroïde et de pancréas, d'insuffisances respiratoires, de problèmes cardiaques, de diabète et de paralysie des yeux.

Victime de négligences médicales, son état de santé s'est dégradé, il est tombé dans le coma au mois de décembre l'année dernière, transféré à l'unité de soins intensifs à l'Hôpital "Assaf Harofe", les médecins confirment à l'époque qu'il est atteint d'une pneumonie grave.



Malgré ce diagnostic alarmant qui nécessite son hospitalisation d'urgence, l'administration carcérale l'a rapidement transféré à la clinique de la prison de Ramleh, appelée le "mouroir de Ramleh" par les palestiniens.

Après des efforts juridiques intenses, Jaafar Awad a été libéré le 21 Janvier 2015, avec le paiement d'une amende. Commence alors pour lui une série de transferts d'un hôpital à l'autre, et d'un service à l'autre, sans connaître les raisons qui ont conduit à l'état très grave où il se trouvait après le refus de la direction de l'hôpital israélien "Hadassah" de le recevoir mercredi.

Admis en soins intensifs à l'hôpital Al-Meezan à Hébron, le personnel médical n'a pas réussi à le sauver en raison de la détérioration de son état de santé, trois mois après sa libération des prisons israéliennes. Des sources médicales ont annoncé ce matin à l'aube le décès de Jaafar Awad.

Amjad Al-Najjar, directeur du "Club des prisonniers palestiniens" à Hébron, a déclaré que le gouvernement israélien porte la pleine responsabilité de ce qu'il considère comme "un crime programmé commis dans le contexte d'une politique de mise à mort lente des prisonniers. Jaafar Awad, dit-il, est mort après que des complications graves inexplicables et subites se sont produites sur sa santé, il y a un grand point d'interrogation qui s'impose, et fortement, devant la redondance de ces cas de décès de prisonniers fraîchement libérés, qui sont transportés en toute urgence dans les hôpitaux palestiniens, mais c'est toujours trop tard."

# DOSSIER

## LES CHIENS DE COMBAT, NOUVELLES ARMES DE L'ARMÉE D'OCCUPATION ISRAËLIENNE

L'unité Oketz de chiens de combat est de plus en plus active dans le système d'oppressions des civils palestiniens.



Les forces d'occupation ont multiplié, ces derniers temps, l'utilisation des chiens de combat pour l'arrestation de palestiniens, notamment lors de marches pacifiques et en particulier contre les enfants, transformant leurs corps en proies à la merci de chiens aussi sauvages que les soldats qui les utilisent.

Les chiens, entraînés à la traque, sont lâchés contre des manifestants pacifiques à Kufr-Kaddum, au nord de la Cisjordanie, qui organisent des manifestations hebdomadaires exigeant l'ouverture de la rue de leur village fermé depuis des années les obligeant à faire un détour de plusieurs km.

La vidéo ci-dessous est en arabe, mais les images parlent d'elles-mêmes...

*Pour la visionner, cliquez sur le lien :* <https://www.youtube.com/watch?v=Jg9s730rcF4>



# DOSSIER

## LE CALVAIRE DE L'ENFANT HAMZA ABU HASHEM



Hamza Abu Hashem est le fils de Ahmad Abu Ashem, militant de la résistance populaire non violente à Beit Ommar (en photo, à 14 ans, avec son père - 2012)

Selon un témoin oculaire, deux soldats de l'unité spéciale israélienne Oketz, portant des masques noirs et armes à la main ont lâché, le 23 décembre 2014, deux chiens de combat contre l'enfant Hamza Ahmad Abu Hashem, 16 ans, lors d'affrontements près de Karmeï Tzur, une colonie illégale construite sur les terres des villages palestiniens de Beit Ommar et Halhul dans le district d'Hébron. Blessé à plusieurs endroits du corps l'enfant a été emmené à l'intérieur de la colonie, puis à l'hôpital et à la prison.

Pour visionner la vidéo, cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=xVpbJi9hsPA#t=13>



## DES SOLDATS ISRAËLIENS UTILISENT UN CHIEN CONTRE UN PALESTINIEN : B'TSELEM DÉNONCE "TSAHAL"

Par Mohamed Ali Sghaier - 3 mars 2015

B'Tselem, organisation israélienne pour la défense des droits humains dans les territoires occupés, a dénoncé lundi 2 mars 2015, le recours aux chiens par l'armée israélienne à l'encontre des Palestiniens sans défense, relayant une vidéo publiée par les médias israéliens.

Cette vidéo montrait l'emploi de chiens par l'armée israélienne envers un jeune palestinien lors d'une opération menée dans les territoires occupés en Palestine.

Selon le média israélien *Times Of Israel*, cette vidéo a été publiée en décembre dernier par un membre de la Knesset, Micheal Ben Ari, qualifié d'ultra nationaliste, et qui se félicitait de cette action menée par les soldats

à l'encontre du "terroriste". Le "terroriste" en question est, en effet, un jeune palestinien de 16 ans, Hamza Abu Hashem, arrêté lors d'une confrontation entre des jeunes palestiniens près de Karmeï Tzur en Cisjordanie.

L'armée israélienne aurait ouvert une enquête sur cet incident et des mesures pourraient être prises pour limiter ce recours aux chiens.

L'organisation B'Tselem appelle l'armée à mettre un terme à ces moyens de terreur envers des Palestiniens non armés et déclare qu'utiliser des chiens pour attaquer des civils est un acte à la fois effroyable, illégal et immoral.



Des chiens de combat lâchés par l'armée israélienne ont ravagé les corps de trois travailleurs à Beit Ula, le 17/05/2013, leur causant de profondes morsures.

*"Outre les terribles blessures, le traumatisme psychologique est considérable. Ces chiens dressés à l'attaque sauvage des Palestiniens terrorisent la population. J'ai vécu une grande émotion lors de la visite en France d'un jeune ami Palestinien acteur de la Résistance : nous étions dans le jardin d'amis qui ont une chienne berger allemand, douce et câline. Lentement, malgré son appréhension, mon ami s'est laissé approché... Il a réussi à poser avec elle, accroupi à sa hauteur, pour une belle photo. Son combat pour surmonter sa peur vicérale, et son sourire, me bouleversent encore..."*

Christine J.

# CAMPAGNE

## CAMPAGNE INTERNATIONALE

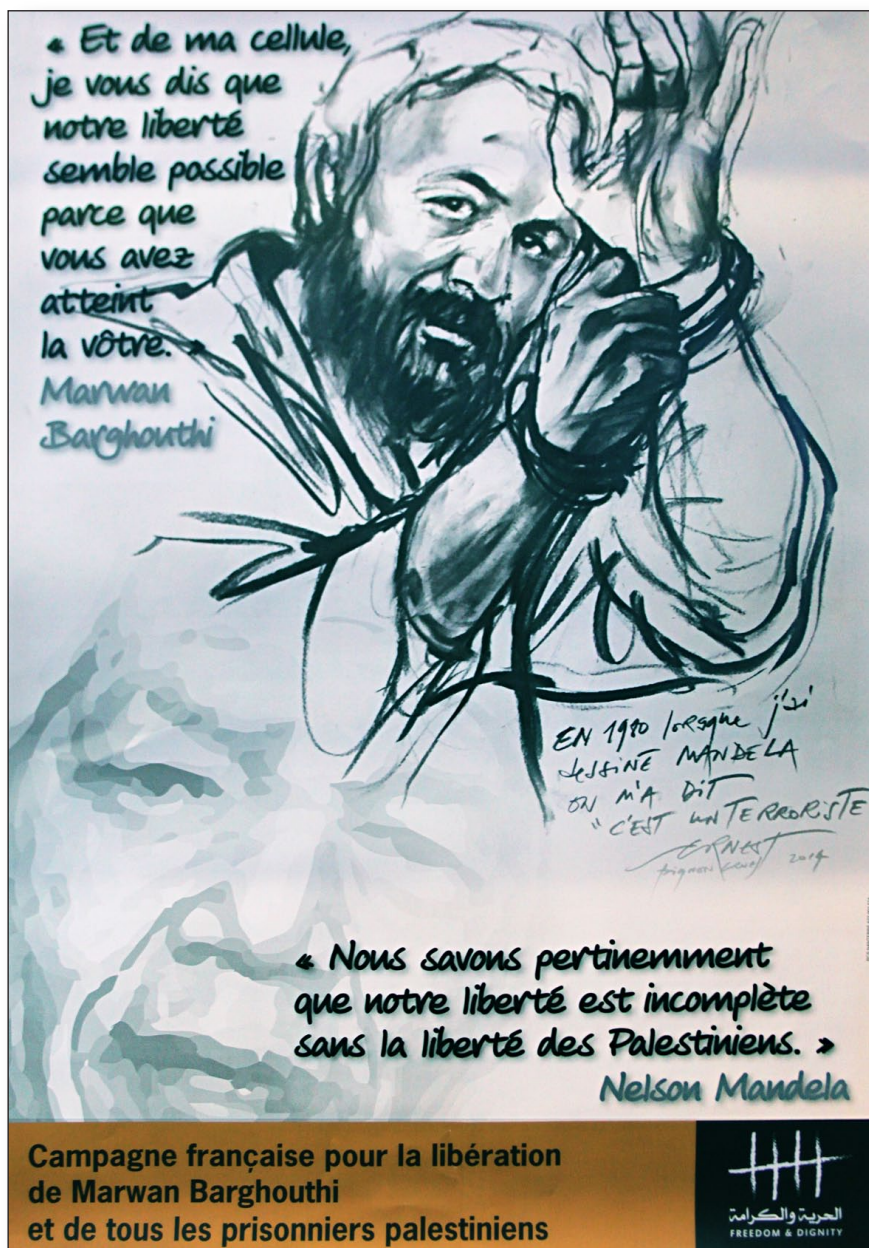
### POUR LA LIBÉRATION DE MARWAN BARGHOUTI ET DE TOUS LES PRISONNIERS PALESTINIENS

Une campagne internationale pour la libération de tous les prisonniers palestiniens est lancée, depuis l'Afrique du Sud, dans plusieurs pays. C'est "L'appel de Robben Island", lancé en octobre 2013 par Ahmed Kathrada, compagnon de détention de Nelson Mandela, et parrainé par un Haut Comité comprenant des Prix Nobel (Jimmy Carter, Adolfo Perez Esquivel, Jose Jamos Horta, Mairead Mac Guire, Rigoberta Menchu, Desmond Tutu, Jody Williams) ainsi que Stéphane Hessel.

**La campagne française, rendue publique dès le 10 avril 2014, lance aujourd'hui une pétition nationale.**

*Pour signer, cliquez sur le lien :*

<https://www.change.org/p/campagne-pour-liberer-marwan-barghouthi-et-tous-les-prisonniers-palestiniens-petition-pour-la-liberation-de-marwan-barghouthi-et-tous-les-prisonniers-palestiniens>



« Et de ma cellule,  
je vous dis que  
notre liberté  
semble possible  
parce que  
vous avez  
atteint  
la vôtre.  
Marwan  
Barghouti

EN 1990 lorsque j'ai  
rencontré MANDELA  
ON M'A DIT  
" C'EST UN TERRORISTE"  
ERNEST  
Barghouti 2014

« Nous savons pertinemment  
que notre liberté est incomplète  
sans la liberté des Palestiniens. »  
Nelson Mandela

Campagne française pour la libération  
de Marwan Barghouti  
et de tous les prisonniers palestiniens

الحرية والكرامة  
FREEDOM & DIGNITY

# CAMPAGNE

## QUI EST AHMED KATHRADA ?

### et QUE PENSE-T-IL DE LA SITUATION DE LA PALESTINE ET DES PRISONNIERS ?

Ahmed Kathrada est le leader du Mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud. Il a passé 26 ans de sa vie en prison, après avoir lancé une campagne pour la libération de son compagnon de route, Nelson Mandela.



**Extrait de l'interview de Ahmed Kathrada dans L'Humanité du 3 septembre 2013.**

#### LA SITUATION DE LA PALESTINE

"Dans beaucoup de domaines, on peut dire que la situation en Palestine est pire que l'apartheid que nous subissons en Afrique du Sud. Par exemple, sous l'apartheid, il n'y avait pas de mur qui nous séparait des Blancs comme c'est le cas ici, entre Israéliens et Palestiniens. Il n'y avait pas de check-points, il n'y avait pas de routes séparées. Il y avait, c'est vrai, des expulsions de populations de certains endroits mais ça n'avait rien à voir avec ce qui se passe dans les territoires palestiniens. J'ai vu de quelle manière l'armée israélienne détruit des hameaux, comme à Susiya, au sud d'Hébron. Les habitants rebâtissent et les soldats détruisent à nouveau. C'est inimaginable ! Ils tentent de faire disparaître la moindre trace de la présence de ces Bédouins et de ces Palestiniens. Ce n'est rien d'autre qu'une violation des droits de l'homme. Donc, encore une fois, la façon dont ils traitent les gens qui ne sont pas israéliens est similaire à l'apartheid : comme moins que des êtres humains. Mais quand on considère les détails dans la vie quotidienne, c'est pire que l'apartheid. Vous vous rappelez sans doute que les dirigeants du Parti national (NP) qui ont mis en place l'apartheid en Afrique du Sud en 1948 avaient soutenu Hitler durant la Seconde Guerre mondiale. Eh bien, cela n'a pas empêché Israël de les inviter et de les recevoir à l'occasion d'une visite d'État !"

**Extrait de l'article écrit par Ahmed Kathrada dans Le Monde du 25 octobre 2013.**

#### LES PRISONNIERS PALESTINIENS

"Depuis 1967, plus de 800 000 Palestiniens ont subi l'emprisonnement à un moment de leur vie. Ceci est un des exemples les plus criants de détention massive, ayant pour objectif de briser la volonté d'un peuple tout entier. Certains de ces prisonniers ont passé plus de 30 ans dans les prisons israéliennes, établissant des records des plus longues détentions politiques à travers le monde. D'autres ont perdu leur vie en raison des mauvais traitements, ou le manque de soins médicaux. Les enfants en Palestine font l'expérience de la détention et de l'apartheid, comme plusieurs générations en Afrique du Sud ont dû le faire. Près de 5 000 palestiniens demeurent dans les prisons israéliennes (... à l'époque de l'article. Ils sont actuellement près de 7 000 - NDLR). Les violations de leurs droits par Israël, y compris leur droit à un procès équitable, d'être traité humainement, et de recevoir des visites est scandaleux. La détention massive d'hommes, de femmes, d'enfants, la détention arbitraire, et l'arrestation d'élus du peuple sont autant de rappels douloureux de l'injustice dont nous avons souffert pendant l'état d'urgence. Si la communauté internationale était cohérente, le traitement réservé aux Palestiniens aurait dû faire l'objet d'une vague de condamnations et de sanctions."

*Site officiel de la Campagne internationale (en anglais - la version française est incomplète), cliquez sur le lien :*

<http://fmaapp.org/fr/>

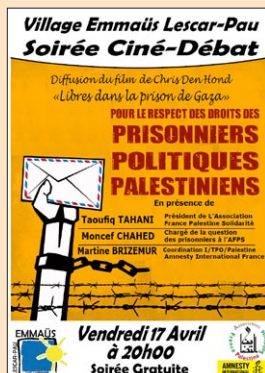
## DES INIATIVES LOCALES...

Les Groupes locaux de l'AFPS se sont largement mobilisés !



**AFPS 64** - "La salle équipée, construite par le village Emmaüs avec des matériaux collectés et recyclés par les compagnons et mise à notre disposition était très belle. Plus de 130 personnes étaient présentes à notre soirée débat, de 20 h à minuit. Martine Brizemur d'Amnesty International, Taoufiq Tahani et Moncef Chahed se sont partagés la tâche pour expliquer le problème central des prisonniers palestiniens avant le débat animé, à peine troublé par un représentant de la LICRA que Taoufiq a su calmer... Sereinement. Un joli succès."

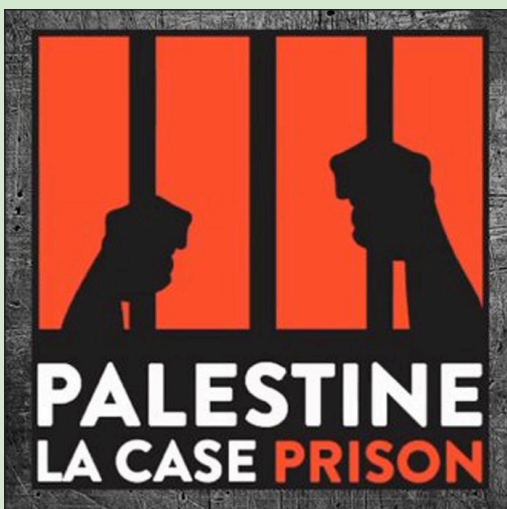
Le village Emmaüs  
Lescar-Pau,  
solidaire de la cause  
palestinienne.



**EVRY PALESTINE**, avec le soutien et une forte représentation du Collectif Palestine Essonne (91), a organisé la projection publique du documentaire de Franck Salomé "**Palestine, la case prison**". Le but de cette réunion publique : réunir les parrains essonnais de prisonniers, promouvoir le parrainage initié par l'AFPS et informer sur la situation dramatique des prisonniers Palestiniens, au mépris de toutes les conventions internationales. Une échange riche avec le public a suivi la projection, clos par un pot dans une ambiance chaleureuse.



## PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE



"Palestine : la case prison" est un documentaire de Franck Salomé sur la situation des prisonniers politiques et d'opinion palestiniens au regard du droit international. À travers des interviews d'anciens détenus et de leurs familles, ainsi que de juristes palestiniens, israéliens et internationaux et d'anciens soldats israéliens, le documentaire montre l'utilisation systématique par l'armée israélienne de la prison comme arme de répression contre la lutte des Palestiniens pour leurs droits et pour la création d'un État palestinien viable et indépendant. Les Palestiniens emprisonnés le sont pour des motifs politiques.

"Un documentaire, dont la qualité des interviews (Sahar Francis, avocate et Directrice d'Addameer, Khalida Jarrar, Députée Palestinienne aujourd'hui en détention, ...), la réalisation et les informations chiffrées, sont indispensables à la compréhension de la situation des prisonniers Palestiniens."

Pour visionner la bande annonce, cliquez ici :  
<https://vimeo.com/122109481>

Pour commander le DVD (trois tarifs), cliquez ici : <http://www.plateforme-palestine.org/-Bon-de-commande,130->